



2014- 01 - OUVERTURE DE SÉANCE
05 PROVINCE DE QUÉBEC
150 M.R.C. DE LOTBINIÈRE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GILLES

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Gilles, tenue à l'hôtel de ville de Saint-Gilles, ce 28 mai 2014 à 20:00 heures.

Sont présents à cette séance :

Siège # 1 Absent

Siège # 4 Carole Dubois

Siège # 2 Bruno Montminy

Siège # 5 Jessy Grondin

Siège # 3 Patricia St-Hilaire

Siège # 6 Claude Blais

Formant quorum sous la présidence du pro-maire, M. Bruno Montminy en l'absence de M le Maire, M. Robert Samson.

Mme Sandra Bélanger, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE SÉANCE

Après la vérification du quorum et de la publication de l'avis d'assemblée extraordinaire, le pro maire déclare la séance ouverte et demande, à l'assistance, d'observer un moment de recueillement avant le début de l'assemblée.

En conséquence,

Il est proposé par M. Jessy Grondin et résolu unanimement de déclarer cette séance ouverte.

Adoptée unanimement.

02 - MOT DU MAIRE

M. le Maire est absent de la rencontre

03 - MOT DE LA DIRECTRICE

04 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2014-05
151

05 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- **01** - OUVERTURE DE SÉANCE
- **02** - MOT DU MAIRE
- **03** - MOT DE LA DIRECTRICE
- **04** - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS
- **05** - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- **06** - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
- **07** - URBANISME
 - **07.01** - Permis PIIA - Secteur de la rue Hamel / Lac Boréal
 - **07.02** - Projet 1 - Règlement zone inondable
- **08** - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
- **09** - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION

En conséquence,

Il est proposé par Mme Patricia St-Hilaire, et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que ci-haut présenté.

Adoptée unanimement,

06 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Il n'est pas permis d'adopter un procès-verbal pour une séance tenue antérieurement.

07 - URBANISME

2014-05
152

07.01 - Permis PIIA - Secteur de la rue Hamel / Lac Boréal

Attendu que, la Municipalité a reçu la demande de permis suivante :

Numéro 2014-075 pour le "numéro de porte à déterminer" rue Hamel, afin de construire une résidence principale.

Attendu que, cette propriété est située dans des zones où les demandes de permis sont assujetties à l'approbation des plans relatifs à l'implantation et à l'intégration architecturale tels que décrits dans le règlement numéro 439-11 en considérant qu'elle fait partie du secteur du Lac Boréal;

Attendu que, le CCU a étudié la demande;

Il est proposé par Mme Carole Dubois, appuyé par M. Jessy Grondin

Que, le Conseil suite aux recommandations du CCU autorise les travaux tel que décrit au plan et en conformité avec le PIIA.

Adopté unanimement

2014-05
153

07.02 - Projet 1 - Modification au règlement 403-10 & 363-08 par le règlement 477-14 pour les zones de contraintes majeures et zone d'inondation de grand courant

Attendu que, la municipalité de Saint-Gilles est une municipalité régie par le Code municipal du Québec et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Attendu que, lors d'une séance de ce conseil, le règlement intitulé "Plan d'urbanisme" portant le numéro 403-10 fut adopté le 3ième jour du mois de mai 2010;

Attendu que, lors d'une séance de ce conseil, le règlement de zonage portant le numéro 363-08 fut adopté le 8 ième jour du mois de février 2008;

Attendu que, un avis de motion a été donné le 12 mai dernier par Mme Carole Dubois;

Attendu que, le conseil de cette municipalité juge approprié de modifier lesdits règlements numéros 403-10 & 363-08 de façon à:

- Ajouter une zone d'inondation cartographiée, pour le secteur Place Bonne Entente;

- Créer une zone d'inondation cartographiée pour le secteur Place Bonne Entente;

En conséquence, il est proposé par M. Claude Blais, appuyé par M. Jessy Grondin

Que, le règlement suivant, portant le numéro 477-14 soit adopté.

Adopté unanimement

08 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

**2014-05
154**

09 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION

Il est proposé par Mme Carole Dubois et résolu à l'unanimité que cette séance extraordinaire soit levée à 08:03.

Adoptée unanimement.

Bruno Montminy, pro maire

Sandra Bélanger, Directrice générale / secrétaire trésorière